



INSTITUT DE FRANCE
FONDATION STÉPHANE BERN
pour l'Histoire et le Patrimoine

APPEL À CANDIDATURE

PRIX DE LA FONDATION STÉPHANE BERN POUR LE PATRIMOINE

Contexte et conditions de candidature

La Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine a décidé de créer un « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le Patrimoine » d'un montant de 25 000 euros qui est décerné chaque année.

Le Prix récompense des actions de mise en valeur du patrimoine bâti et/ou paysager, sis sur le territoire français, ayant pour objectif d'élargir l'accès et la compréhension du patrimoine au plus grand nombre, que ce soit par des initiatives de médiation, d'animation, de promotion, de diffusion ou d'insertion.

Les actions peuvent être d'ordre divers : outil numérique, outil pédagogique, création artistique, animation de sites ou de réseaux, organisation d'ateliers ou de manifestations, ...

L'action doit déjà avoir été mise en place et avoir donné ses premiers résultats. Le Prix n'a pas pour objet de financer une idée ou le lancement d'un projet.

Peuvent concourir, sans restriction de nationalité, les personnes physiques, les associations loi 1901 et les personnes publiques, excepté l'État et les collectivités territoriales ou groupements de communes de plus de 10 000 habitants.

Modalités d'organisation

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du prix, telles qu'elles résultent du Règlement du « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le Patrimoine », ci-annexé, et du présent appel à candidature.

Constitution des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- une lettre de motivation
- une fiche de présentation du candidat (deux pages maximum)

- un dossier de présentation de l'action incluant (dix pages maximum—illustrations possibles) :
 - o une description précise et concrète de l'action
 - o ses objectifs
 - o son budget
 - o un bilan de sa réalisation à ce jour

Ils peuvent éventuellement être complétés par des documents pertinents en annexe (supports de médiation, ...).

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer au plus tard le mardi 1^{er} octobre 2019, par mail à l'adresse suivante :

tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr

ou sous forme postale, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine – Institut de France
Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le patrimoine
23 quai de Conti
75006 PARIS

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser l'instruction du dossier.

Attribution du Prix

Le prix sera attribué par le Chancelier de l'Institut après délibération du jury présidé par M. Stéphane Bern et composé de M. Philippe Bélaval, Mme Adélaïde de Clermont-Tonnerre, Mme Nicole Garnier-Pelle, M. Adrien Goetz, M. Jean-Claude Le Guillou, M. Albéric de Montgolfier, M. Jean-Louis Remilleux, M. Jean-Michel Wilmotte.

Le nom du lauréat sera communiqué le mercredi 11 décembre 2019 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fondation.

Obligation du lauréat

La remise du prix pourra faire l'objet d'une cérémonie particulière au mois de janvier 2020 à laquelle le lauréat est tenu de participer.

Contact

tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr

01 44 41 87 47

Pour toute autre information : www.institut-de-france.fr